Société BMPR
SELARL au capital de 535 580,40 €
Siège social : 2 rue Léonard de Vinci
44680 CHEMERE

RCS SAINT-NAZAIRE : 393 494 554

PROCES VERBAL DE LA GERANCE

DU 5 SEPTEMBRE 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE

LE CINQ SEPTEMBRE

Au siège social, à CHEMERE (44680) 2 rue Léonard de Vinci,

Monsieur SEON Michel, cogérant associé professionnel a constaté :

- Qu'aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte du 9 mai 2011, il a été adopté les résolutions suivantes :

- autorisation pour l'acquisition du laboratoire de biologie médicale de Monsieur DUMAINE Franck,
- autorisation d'emprunt,
- agrément du projet de cession d'une part par Madame GUERIN Dominique au profit de Monsieur DUMAINE Franck,
- modification de l'article 7 des statuts en conséquence,
- pouvoirs pour formalités,
- nomination de Monsieur DUMAINE Franck en qualité de nouveau cogérant,
- pouvoirs pour formalités,
- condition suspensive.

- Que ces résolutions ont été adoptées sous réserve de leur agrément par l'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LOIRE

- Qu'aux termes d'un arrêté de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LOIRE du 4 juillet 2011 et d'un arrêté préfectoral du 19 juillet 2011, ces opérations juridiques ont été validées après transmission des dossiers aux Ordres Professionnels dont relèvent les associés,

- Qu'en conséquence, les résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 9 mai 2011 deviennent définitives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur SEON Michel avec en annexe une copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 9 mai 2011, une copie de l'arrêté Préfectoral du 19 juillet 2011 et une copie de l'arrêté de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LOIRE du 4 juillet 2011.

MS

Monsieur SEON Michel donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Monsieur SEON Michel
Cogérant associé professionnel

